

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La conciergerie TranquilyClé, l'entrepreneur Clémentine PAULET bénéficie d'un Contrat d'appui au projet d'entreprise du 08/11/2019 avec la couveuse ÉTINCELLE, Association Etincelle Entreprendre. Maison des Associations 11 Allée de Glain 64100 Bayonne.

Ci-après dénommée « TranquilyClé », d'une part,

ET

Ci-après dénommé « l'Hôte », d'autre part,

TranquilyClé et l'Hôte pouvant être ci-après désignés individuellement comme une « Partie » ou collectivement comme les « Parties »,

EN PREAMBULE IL EST PRECISE QUE :

- TranquilyClé propose ses services de conciergerie (les « Services », tels que définis à l'article 3 du présent contrat) à des hôtes qui souhaitent louer un hébergement à des voyageurs (ci-après le « Locataire »), pour de courtes durées de moins de 5 (cinq) semaines consécutives. Pour les réservations de plus de 20 (vingt) nuits, les frais de prestation s'élèveront à 20% (vingt) du montant du loyer.
- Les Services (suivant les formules) incluent notamment l'accueil et la remise des clés au Locataire, la création d'un manuel de bienvenu, le nettoyage de l'hébergement, le nettoyage et la rotation du linge de maison, le réassort des consommables, la sortie des voyageurs.
- L'Hôte peut bénéficier des Services proposés par TranquilyClé pour son séjour personnel.

Article 1 – Champ d'application

1.1 – L'Hôte reconnaît avoir lu la totalité du présent contrat (ci-après le « Contrat ») et avoir compris et accepté sans réserve l'ensemble de ses stipulations. Dans ses rapports avec TranquilyClé, l'Hôte renonce irrévocablement à se prévaloir de toute convention, disposition ou mention (bons de commande, factures, etc.) autre que le Contrat.

1.2 – Si TranquilyClé ne se prévaut pas, tarde à se prévaloir ou ne se prévaut que partiellement d'une ou plusieurs stipulations du Contrat, cela ne signifie en aucune manière que TranquilyClé renonce ou a renoncé à s'en prévaloir pour le passé comme pour l'avenir.

1.3 – Si une ou plusieurs stipulations du Contrat sont déclarées nulles ou invalidées par une décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites, les autres stipulations du Contrat conservant leur pleine validité.

Article 2 – Objet du Contrat

Le Contrat définit l'ensemble des relations entre les Parties, notamment les prestations proposées par TranquilyClé au titre des Services, leurs tarifs et les engagements réciproques des Parties.

Article 3 – Prestations concernées

3.1 – TranquilyClé propose à l'Hôte les prestations de conciergerie listées au présent article (les « Services »). Les Services peuvent être modifiés et adaptés en fonction des besoins de chaque Hôte. Toute modification et/ou adaptation des Services doit faire l'objet d'un avenant au Contrat.

3.2 – Les services de conciergerie (les « Services de Conciergerie ») incluent :

- L'organisation d'un shooting photos professionnelles.

- La création ou l'optimisation de l'annonce de l'hôte sur les plateformes de réservation.
- La gestion des plannings de réservation de l'hôte.
- La communication avec les locataires avant, pendant et après le séjour.
- La prise de contact avec le locataire pour l'entente d'une heure d'arrivée et de départ une fois la réservation confirmée par l'Hôte.
- L'accueil du Locataire à l'hébergement le jour de son arrivée.
- La remise des Clefs en mains propres,
- La transmission des informations et des consignes de l'Hôte, notamment en ce qui concerne l'utilisation de certains équipements,
- La récupération des Clefs le jour du départ du Locataire,
- Le nettoyage de l'Hébergement : nettoyage des sols, de la salle de bain (miroirs, douche, lavabo, des toilettes. Vider le frigidaire, vider les poubelles et faire les poussières. Le nettoyage de la cuisine : évier et plaque de cuisson,
- La lessive des draps et des serviettes : nettoyage des draps, draps housses, taies d'oreiller, housses de couette, serviettes de toilette, tapis de bain.
- Le remplacement des consommables,
- L'assistance téléphonique et/ou déplacement des locataires durant leur séjour (service optionnel).
- Lit supplémentaire (service optionnel)
- Grand ménage de démarrage (service optionnel)

3.3 – Les services de conciergerie (les « Services de Conciergerie ») n'incluent pas :

- Les déplacements exceptionnels des concierges au tarif forfaitaire de 30 euros TTC par déplacement. Les déplacements exceptionnels sont effectués après validation par l'Hôte.
- Les ménages exceptionnels liés au séjour de l'Hôte dans son appartement. Ces ménages exceptionnels seront facturés à l'Hôte après validation.

Article 4 – Tarifs, facturation et règlement

4.1 – Au démarrage du contrat, TranquilyClé adressera une facture unique d'un montant de 299€ correspondant aux Frais de mise en service correspondant aux services suivants : (L'organisation d'un shooting photos professionnelles, La création ou l'optimisation de l'annonce de l'hôte sur les plateformes de réservation, La gestion des plannings de réservation de l'hôte, La communication avec les locataires avant, pendant et après le séjour)

4.2 - Au cours de la durée du Contrat, TranquilyClé adressera en fin de chaque prestation à l'Hôte une facture détaillant les prestations effectuées.

Les Frais se composent des sommes dues par l'Hôte au titre de la rémunération des services effectués lors de chaque location et des éventuels frais rendus nécessaires par l'Hôte qui aurait séjourné temporairement dans l'hébergement au cours des périodes de Location ou des frais de déplacement des concierges.

Chaque Règlement se fera par virement bancaire ou par chèque mais en aucun cas en espèces.

4.3 – TranquilyClé établit ses factures conformément aux dispositions légales et règlements applicables, et facture la TVA à son taux en vigueur au jour de la facturation.

Article 5 – Responsabilités des Parties

5.1 – L'Hôte affirme avoir souscrit toutes assurances adaptées pour l'Hébergement et pour le type de location qu'il souhaite mettre en place, et décharge pleinement TranquilyClé de toute obligation à ce titre.

L'Hôte affirme avoir déclaré la situation de son logement à la ville et a obtenu son numéro d'enregistrement et les informations sur la taxe de séjour en vigueur sur le site www.taxedesejour.bayonne.fr, et décharge pleinement TranquilyClé de toute obligation à ce titre.

L'Hôte comprend et reconnaît que TranquilyClé n'intervient pas en qualité de courtier en immobilier, d'agent immobilier ou d'assureur. TranquilyClé n'exerce aucun contrôle concernant le comportement des voyageurs en demande de réservation et des Locataires avec lesquels l'Hôte contracte la location, et exclut toute responsabilité à ce titre dans les limites imposées par la loi.

TranquilyClé n'est partie à aucun accord passé entre l'Hôte et le Locataire, ces derniers contractant directement et à leurs propres risques, et TranquilyClé exclut toute responsabilité à ce titre dans les limites autorisées par la loi.

Il est également précisé que TranquilyClé n'est ni propriétaire ni exploitant de biens, y compris notamment, de chambres d'hôtels, de motels ou autres hébergements; elle n'a pas non plus la qualité de fournisseur de biens, y compris, notamment, de chambres d'hôtels, de motels ou autres hébergements et TranquilyClé ne possède pas, ne vend pas, ne revend pas, ne fournit pas, ne loue pas, ne reloue pas, ne gère pas et/ou ne contrôle pas de biens, y compris, notamment, des chambres d'hôtels, de motels ou autres hébergements ou services de transports ou de voyage.

En cas d'incident ou de sinistre, l'Hôte recevra la totalité de l'indemnisation qui lui sera éventuellement accordée par Airbnb (« l'Indemnisation »), et TranquilyClé décline toute responsabilité à ce titre dans les limites imposées par la loi.

5.2 – L'Hôte reconnaît et admet être le seul responsable des informations transmises à TranquilyClé pour la rédaction de ses annonces que TranquilyClé prend le soin de mettre en ligne pour la durée du Contrat. En conséquence, l'Hôte déclare et garantit que tout séjour d'un Locataire dans l'Hébergement ne viole aucun accord qu'il aurait passé avec des tiers, tels que les accords de conseil syndical, règlements de copropriété, baux ou contrats de location, et se conforme à toutes les lois et règlements applicables en ce compris l'obtention par l'Hôte de tous permis, licences, autorisations et/ou enregistrements nécessaires.

5.3 – L'Hôte accepte que TranquilyClé prenne des photos de l'Hébergement et les utilise pendant toute la durée du Contrat et jusqu'à vingt-quatre (24) mois après la fin du Contrat sur des prospectus papiers, sur le site internet de TranquilyClé et sur tout autre site internet tiers comme les réseaux sociaux de TranquilyClé (Page Facebook et Instagram).

5.5 – L'Hôte admet expressément que TranquilyClé n'est tenue qu'à une obligation de moyens et non de résultats. TranquilyClé s'engage à apporter tous ses soins et ses capacités pour exécuter ses obligations au titre du Contrat. Cependant en aucun cas l'Hôte ne pourra demander un dédommagement de quelque nature que ce soit si le résultat obtenu n'est pas celui souhaité.

5.6 – TranquilyClé ne saurait être tenue responsable de la non-exécution de ses obligations par suite d'une force majeure ou d'un cas fortuit en application des dispositions de l'article 1148 du code civil, notamment en cas de grève totale ou partielle, d'inondation, d'incendie, de panne informatique, etc.

5.7 – L'Hôte déclare ne pas avoir d'argent liquide, de bijoux ou tout autre objet de valeur dans l'Hébergement. TranquilyClé ne pourra être tenu responsable des dégradations ou vols.

L'Hôte devra fournir les informations au site de réservation (factures, sites internet, devis, photos) et prendre en charge lui-même les démarches si des dégâts sont constatés dans le logement.

- TranquilyClé s'engage à restituer les clés à l'Hôte à la fin du contrat,
- Informer l'Hôte en cas de problème,
- Transmettre sans délai à l'Hôte les informations pertinentes durant toute réservation,
- L'Hôte devra donner accès à TranquilyClé à tout moment à l'agenda en ligne sur le site de Airbnb ou tout autre site de réservation afin de pouvoir prendre contact avec les locataires pour l'accueil et la sortie de l'appartement.
- L'Hôte s'engage en début de contrat à fournir deux jeux de clés minimum de l'appartement à TranquilyClé.
- L'hôte pourra bloquer des dates de réservation mais devra en informer TranquilyClé.

- TranquilyClé devra envoyer un courriel avec photos si des dégâts sont visibles dans le logement, afin d'ouvrir un dossier d'Indemnisation avec Airbnb.
- TranquilyClé devra fournir à l'Hôte un récapitulatif détaillé des réservations (nombre de voyageurs, nombre de jours réservés, détails des tarifs) à la fin du contrat,
- TranquilyClé s'engage à être joignable 7j/7 avec un délai de réponse maximum de 24h, par email ou téléphone,

5.8 – En cas de perte des clés par un Locataire, l'Hôte autorise TranquilyClé à faire établir un double des clés. À cette fin, l'Hôte s'engage à communiquer à TranquilyClé l'ensemble des documents ou attestations nécessaires dans les plus brefs délais et à régler le montant correspondant à la facture de la prestation de création d'un double des clés.

5.9 – L'Hôte s'engage à laisser son logement propre et prêt à accueillir des voyageurs après chacun de ses séjours (lits faits, ménage fait, serviettes disponibles). Les frais de nettoyage sont facturés si le logement n'est pas rendu propre après le départ de l'Hôte, ou si l'hôte demande à TranquilyClé de prendre en charge le ménage après son départ.

5.10 – L'Hôte s'engage à mettre à disposition les produits de nettoyage pour la conciergerie et les locataires : produits pour la machine à laver, la lessive (même si l'Hôte ne dispose pas de machine à laver), les produits pour le sol, les sanitaires, les vitres, le calcaire, un aspirateur, une serpillère et tout autres produits utiles pour la bonne tenue du logement.

Article 6 – Durée et modalités de fin du Contrat

6.1 – Le Contrat est conclu pour une durée déterminée d'un an.

6.2 – Le Contrat entrera en vigueur le à et prendra fin le à

6.3 – A la fin du Contrat, celui-ci ne sera pas renouvelé tacitement. En d'autres termes, toute autre demande de service de la part de l'Hôte auprès de TranquilyClé devra faire l'objet d'un nouveau contrat.

6.4 – Chaque Partie peut résilier le Contrat à tout moment sur simple envoi d'un email à l'autre Partie. Si l'hôte décide de résilier le contrat, TranquilyClé ne sera pas tenu d'honorer les éventuelles réservations déjà confirmées et à la connaissance de TranquilyClé. En tout état de cause, l'Hôte devra garantir et relever indemne TranquilyClé contre toutes réclamations émanant d'un voyageur dont la réservation n'aura pas été honorée pour un motif imputable à l'Hôte, et contre toutes condamnations susceptibles d'être prononcées contre elle à ce titre.

Article 7 – Usage des éléments relevant de la propriété intellectuelle

7.1 – TranquilyClé est titulaire de droits de propriété intellectuelle en France sur ses services, marques, dessins, modèles signes distinctifs, logiciels (ci-après les « Eléments Protégés »).

7.2 – L'Hôte reconnaît et comprend qu'il ne dispose d'aucun droit sur les Eléments Protégés qu'il pourrait être amené à connaître ou qui lui sont fournis et s'engage à ne pas exploiter les Eléments Protégés sans l'autorisation expresse et préalable de TranquilyClé sur quelque territoire que ce soit.

Article 8 – Loi applicable et attribution de juridiction 8.1 – Le Contrat est régi par le droit français.

8.1 – Que ce Contrat soit signé par des Parties françaises ou étrangères, tout litige découlant de ou en relation avec ce Contrat sera tranché par le Tribunal de Commerce de Bayonne, seul compétent, et ce même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appels en garantie.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

COORDONNÉES DE L'HÔTE

- Nom et Prénom de l'hôte :
- Adresse de l'hôte :
- Téléphone :
- Mail :

COORDONNÉES DU BIEN À LA LOCATION :

- Adresse du bien à la location :
- Nombre de m2 du bien à la location :
- Type :
- Nombre de couchage simple :
- Nombre de couchage doubles :
- Nombre de jeux de draps et serviettes :

Formule TranquilyClé, prix par location :

LE MÉNAGE EST AU PRIX FORFAITAIRE DE 30€ PAR LOCATION À LA CHARGE DU VOYAGEUR PAYÉ DIRECTEMENT SUR LA PLATEFORME DE RÉSERVATION ET SERA REVERSÉ PAR L'HÔTE À TRANQUILYCLÉ AU MOMENT DE LA FACTURATION.

- FORMULE COURT-SÉJOUR (moins de 5 nuits) : L'accueil physique des locataires, la remise en mains propres des clefs, le réassort des consommables de base de l'appartement (essuie-tout, papier toilette, sac poubelle) et la gestion du linge de maison (39,90€ TTC)
- FORMULE DE 5 À 8 NUITS : L'accueil et la sortie physique des locataires et la remise en mains propres des clefs, le réassort des consommables de base de l'appartement (essuie-tout, papier toilette, sac poubelle) et la gestion du linge de maison (49,90€ TTC)
- FORMULE PLUS DE 8 NUITS : L'accueil et la sortie physique des locataires, la remise en mains propres des clefs, le réassort des consommables de base de l'appartement (essuie-tout, papier toilette, sac poubelle), le panier de bienvenue et la gestion du linge de maison (79,90€ TTC)

Les options suivantes souhaitées par l'Hôte prix par location (rayer les mentions inutiles) :

- L'assistance téléphonique et déplacement mise à la disposition des voyageurs durant leur séjour (19,90€ TTC)
- Lit supplémentaire (17€ TTC)
- Grand ménage 2 heures (79,90€ TTC)

Fait à

Le

Signature de l'hôte

Signature de TranquilyClé

(Précédée de la mention lu et approuvée, bon pour accord)